



EN TURQUIE LA LOI MASSACRE



Le 30 juillet 2024, l'Assemblée nationale turque a adopté une loi qui pourrait signer l'arrêt de mort de près de 4 millions de chiens errants dans le pays. Vingt ans après la loi de 2004 prévoyant la stérilisation et la vaccination des chiens de rue qui font partie intégrante du paysage turc, le texte est largement décrié par les associations de protection animale turques et la société civile.

par Mathilde Warda,
correspondante en Turquie
illustration par Marie Artuphel

Ils dorment à l'entrée de magasins sur une avenue animée d'Istanbul, se rafraîchissent sur les plages du sud du pays, et empruntent même les transports en commun. La présence des chiens et des chats dans les rues marquera l'œil de tous les touristes de passage en Turquie. Les chats sont rois, trônent à la caisse des supermarchés ou siègent à l'occasion dans les salles de classe. Les chiens investissent quant à eux les espaces extérieurs, entre croquettes répandues au sol et gamelles d'eau improvisées, s'accommodant d'abris de fortune. Dans certains quartiers, les chiens errants ou chiens de rue, selon le terme consacré en turc "sokak köpeği", deviennent des membres à part entière de la communauté, dont les habitants s'occupent volontiers.

Leur présence même se confond avec l'histoire de la ville, à l'époque où Constantinople était parcourue par les voyageurs occidentaux quelque peu déboussolés par la prolifération anarchique de la population canine. Les cartes postales signées par Max Fruchtermann en témoignent : "Conscient de cet exotisme, l'éditeur stambouliote a toujours accordé une place aux chiens de

